

**ENTIERCEMENT D' ACTIONS
(Convention entre actionnaires)
(Résolutions des administrateurs)**

..... (Nom de la société)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU

ENTIERCEMENT D' ACTIONS

Les actionnaires de la Société sont parties à une convention unanime des actionnaires intervenue le (Date), ci-après dénommée la «Convention»;

La Convention prévoit l'obligation, pour chacun des actionnaires, de remettre les actions qu'il détient dans le capital-actions de la Société à un dépositaire-mandataire chargé de veiller au bon fonctionnement des mécanismes d'achat-vente des actions consignés dans la Convention;

La Société doit intervenir dans ce processus afin de reconnaître l'intervention du dépositaire-mandataire dans le processus de transfert des actions émises de son capital-actions, en conformité avec les termes de la Convention;

IL EST RÉSOLU:



© edilex inc.
www.edilex.com